

**ADMINISTRATION COMMUNALE
LORENTZWEILER**



**Règlement communal relatif
à la prorogation
des heures normales d'ouverture
des débits de boissons pour l'année 2021**

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que le règlement communal pour la prorogation des heures normales d'ouverture des débits de boissons pour l'année 2021 a été voté par le conseil communal en sa séance du 15 décembre 2020.

Les textes des règlements sont à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie, sans déplacement.

Les règlements deviennent obligatoires trois jours après leur publication.

Lorentzweiler, le 18 janvier 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
Jos Roller



Le Secrétaire,
Fränk Flener